



Déchets



Ce formulaire doit être complété et transmis à l'administration renseignée ci-contre.

**Service public de Wallonie**

Agriculture, Ressources naturelles et
Environnement

Département du Sol et des Déchets

Direction des infrastructures de gestion et de la
politique des déchets

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Namur (Jambes)

Pour plus d'informations :

Tel : 081/33.58.45

e-mail : agrement.dechets@spw.wallonie.be

Formulaire en matière d'agrément des vidangeurs de fosses septiques ou de systèmes d'épuration analogues

Objet

Ce formulaire est destiné aux entreprises qui souhaitent recevoir l'agrément en tant que vidangeur de fosses septiques ou d'épuration analogues.

- Introduire une demande d'agrément.
- Mettre à jour ou compléter les informations relatives à un agrément existant.
- Renoncer à un agrément existant.

Réglementation

Article D.222 de la partie décrétole et articles R390 à R400/2 de la partie réglementaire, du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

1. Objet de la demande

Votre demande concerne

- L'introduction d'une demande d'agrément
- La mise à jour des données d'un agrément existant

Numéro de l'agrément

- La renonciation d'un agrément existant

Numéro de l'agrément

Date à partir de laquelle l'agrément doit prendre fin

Raison de la renonciation

2. Coordonnées du demandeur

Vous êtes

- Une personne physique (indépendant)

<input type="checkbox"/>	M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/>	Mme	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Numéro de TVA			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
Adresse :			
Rue			Numéro
<input style="width: 95%;" type="text"/>			<input style="width: 20px;" type="text"/>
Code postal			Boîte
<input style="width: 20px;" type="text"/>		Localité	<input style="width: 20px;" type="text"/>
<input style="width: 300px;" type="text"/>		Pays	
<input style="width: 300px;" type="text"/>		<input style="width: 200px;" type="text"/>	
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.			
Téléphone		Téléphone	
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>		<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	
Courriel			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			

- Une personne morale

Numéro d'entreprise			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
Dénomination			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
Forme juridique			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
Adresse du siège social :			
Rue			Numéro
<input style="width: 95%;" type="text"/>			<input style="width: 20px;" type="text"/>
Code postal			Boîte
<input style="width: 20px;" type="text"/>		Localité + Pays	<input style="width: 20px;" type="text"/>
<input style="width: 300px;" type="text"/>		<input style="width: 200px;" type="text"/>	
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.			
Téléphone		Téléphone	
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>		<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	
Courriel			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			
Site Web			
<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>			

4. Description de la mise à jour (à remplir en cas de mise à jour des données d'un agrément existant)

Sur quels éléments portent votre mise à jour ?

- Coordonnées de l'entreprise (adresse, personne de contact)
 - Sièges d'exploitations concernés par l'activité
 - Véhicules utilisés pour l'activité
 - Autres
-

Décrivez de manière précise la mise à jour que vous souhaitez communiquer

5. Déclaration sur l'honneur

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>	

En soumettant le présent formulaire assorti de ses annexes à l'administration,

- s'engage à respecter [les articles R390 à R400/2 de la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement](#) contenant le Code de l'Eau ;
- s'engage à procéder aux déclarations conformément à la législation wallonne en matière de déchets selon les modalités précisées par l'administration ;
- accepte qu'en cas d'octroi de l'agrément demandé, il en soit fait mention sur le site internet de l'administration ;
- prend note que la perte de l'agrément impliquera automatiquement le retrait de la mention de l'entreprise du site internet de l'administration ;
- atteste que les informations qui y sont renseignées sont complètes et exactes.

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>